

## DELIBERATION N° 84/05-08 : POLES DE CONVERSIONS

A la suite des déclarations faites par Monsieur FABIOUS, Ministre de l'Industrie, lors de sa visite en Lorraine en avril dernier, il importe que les Communes concernées par le plan acier connaissent les mesures précises qui seront prises pour assurer le développement de l'activité industrielle et pour stopper l'infléchissement économique de tout le bassin de NANCY.

Afin d'apporter un support efficace à toutes nouvelles implantations, il importe au Maire gestionnaire et responsable d'une commune dynamique de détenir les éléments de négociation avec les entreprises. Il doit donc connaître d'une part, la nature exacte des aides qui sont consenties aux industries désireuses de s'implanter dans les pôles de conversion, et d'autre part, la situation exacte de la Commune à l'intérieur de ces pôles de conversion.

Par ailleurs, et toujours dans cette optique de valorisation, il est capital de poursuivre le développement de la zone industrielle de Ludres, qui compte 4 000 emplois et qui possède des atouts de première force susceptibles de favoriser le redéploiement de l'économie, se situant à moins de 10 kms de Neuves-Maisons, de Nancy et de Dombasle.

Pour ce faire, Monsieur le Maire souligne qu'il existe à l'heure actuelle plus de 40 hectares de terrains équipés par le Conseil Général et la Chambre de Commerce et de l'Industrie, prêts à accueillir les entreprises industrielles.

Pour valoriser ces équipements, rendre attractives les zones industrielles et irriguer le Sud de l'Agglomération, il est impératif de réaliser les infrastructures routières suivantes :

1) la liaison B 33 Colombey (reliant les zones industrielles du Sud de Nancy implantées sur les territoires de Houdemont, Heillecourt, Neuves-Maisons, Ludres, Fléville avec plus de 8 000 emplois) à l'autoroute Metz-Dijon qui doit être mise en service en juin 1984.

2) la liaison B 33 - CD 2 974 permettant la réalisation d'un axe économique de Seichamps à Neuves-Maisons.

3) les liaisons Flavigny-Charmes et Remiremont-Mulhouse pour faire sauter les verrous encore existants sur l'axe Amsterdam-Milan.

Il est évident que la mise en oeuvre de toutes ces infrastructures permettrait, outre les travaux immédiats venant résorber une partie du chômage, de redonner les conditions d'un véritable redéploiement industriel à la Lorraine, tant attendues et tant espérées.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :**

- s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse à sa délibération du 27 décembre 1983,

- fait appel :

. au Conseil Général pour reprendre en compte le projet B 33/974 dont il a interrompu les travaux après avoir réalisé 2 ouvrages, tout en faisant observer que l'arrêté d'utilité publique sera périmé en fin 1984.

. à l'Etablissement Public Régional,

. à l'Etat, pour réaliser conjointement les équipements énumérés ci-dessus à l'aide des crédits promis dans le cadre de la reconversion industrielle de la Lorraine.